



Vincent BIAYS
études d'urbanisme

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

MAIRIE
01260 VALROMEY-SUR-SERAN

Le 13 septembre 2022

REVISION DU PLU

Réunion n°14 - réflexions sur le PADD - 08 septembre 2022

Participants : Mme GODET (Maire) - M BOLON - M REYNAUD - Mme BIDET - M LEJEUNE - Mme GARIN (adjointe) - M BONJEAN - Mme CHATRON - M JOLIVET (Agence 01)

Après relecture du document minute les points suivants doivent être complétés :

- Rappeler l'identité spécifique au Valromey avec une délimitation géographique précise. Territoire passé de 14 à 5 communes.
- Dans l'axe stratégique 1 : évoquer l'aspect environnemental de l'identité rurale et faire référence aux « constructions banales ».
- Dans l'axe stratégique 3 : faire référence à l'engagement et implication des habitants + volonté d'attirer les compétences.
- Dans le thème agricole : ajouter la volonté de développer des productions locales avec commercialisation en circuit court.
- Dans le thème équipements publics : évoquer les nouvelles destinations des anciennes mairies (réutilisation pour un tiers-lieu par exemple) + évoquer l'entretien du réseau dense de voiries et chemins communaux.
- Sur la carte de l'armature urbaine : Vogland dessiner un rectangle en trait plein et passer Linod dans la catégorie des hameaux
- Dans le thème environnement : parler de la protection de la ressource en eau (entretien des réseaux pour limiter les fuites + entretien des sources). Pour mémoire la ressource est abondante dans la nappe d'Artemare (alimentée par le Rhône et le Séran).
- Une micro centrale existe sur le Groin et un projet privé est à l'étude sur le Séran (au pont de la Bavoisière).
- Évoquer la forêt comme ressource locale : valorisation bois-énergie
- Pas de projet d'extension de la carrière.
- Objectifs de traiter les points noirs liés à la pollution et aux nuisances de l'air, de l'eau et du bruit.
- Sur les 2 sites potentiels pour accueillir une ZA, on note la présence à proximité des réseaux EU, secs et AEP. Le site de Champdossin présente des enjeux environnementaux plus importants que celui de Don. Champdossin est d'une réalisation technique plus difficile (topographie). Le site de Don a aujourd'hui un usage agricole mais les terrains sont de qualité médiocre : pas de sol. En conclusion le site de Don retenu.



Prochaines réunions :

- 14 septembre : 18h30 réunion publique n°2 - présentation du PADD.
- 29 septembre : 14h réunion présentation du PADD aux PPA
- 24 octobre : 10 h réunion agriculteurs
- 24 octobre : 15h30 réunion travail sur le zonage
- 24 octobre : 18h réunion conseil municipal (prendre une délibération qui acte le débat)
- 17 novembre : réunion travail sur le zonage

Vincent BIAYS